

**Annexe à la convention relative à l'organisation des classes à horaires aménagés
musique et danse (CHAM) entre le Collège Jean Macé et le Conservatoire à
Rayonnement Départemental de Charleville-Mézières.**

En référence aux textes suivants :

**B.O. n°31 du 29/08/02
Circulaire n°2002-165 du 2-8-2002**

**B.O. n°30 du 27/07/06
Arrêté du 22-6-2006**

**Schéma national d'orientation pédagogique
de l'enseignement initial de la musique
Avril 2008**

**Enseignement de la danse
Schéma d'orientation pédagogique
Mars 2004**

PROJET PÉDAGOGIQUE

Ce projet s'applique à l'ensemble de l'équipe pédagogique encadrant les élèves des classes à horaires aménagés de Charleville-Mézières : les enseignants du conservatoire à rayonnement départemental, les professeurs d'éducation musicale de l'éducation nationale ainsi que les enseignants du collège.

Le collège Jean Macé et le conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de Charleville-Mézières proposent de suivre un cursus en classes à horaires aménagés à des élèves motivés souhaitant bénéficier d'un enseignement artistique renforcé en musique ou en danse. Ces classes, constituées autour d'un projet pédagogique équilibré qui respecte une double finalité, permettent de concilier un enseignement artistique de qualité (délivrance de diplômes reconnus par le ministère de la culture) et une scolarité conforme aux programmes de l'Education Nationale. Elles ont vocation à former des collégiens épanouis, développant à travers des pratiques musicales ou chorégraphiques variées tant des qualités d'ouverture culturelle et de curiosité que d'autonomie dans le travail.

Préambule

Les classes à horaires aménagés (HA) du collège Jean Macé et du CRD existent depuis 1980. Le secteur scolaire du collège concerne des élèves du centre ville, mais le collège peut accueillir des élèves extérieurs au secteur scolaire (soumis au recrutement départemental) compte-tenu de sa proximité avec l'internat du lycée Sévigné et de la vivacité des réseaux de transports scolaires ruraux.

Les classes HA de Charleville-Mézières présentent la spécificité de s'associer étroitement à la politique d'intégration du collège. En effet, le collège accueille des élèves à besoin spécifique dans son établissement. Les classes HA sont fort bien adaptées pour l'intégration de ces élèves de par les allègements d'horaires leur permettant d'être libérés pour des activités liées à leur handicap. L'esprit de travail collectif cultivé dans ces classes permet également de faciliter l'intégration. L'équipe pédagogique se propose d'élargir cette intégration en permettant à certains des élèves présentant un handicap d'accéder à cette formation musicale au conservatoire.

D'autre part les classes HA sont aussi adaptées de par l'aménagement horaire pour l'accueil des élèves de la section sportive basket ball.

- **Répartition des horaires**

Les classes à horaires aménagés de Charleville-Mézières sont à dominante instrumentale et proposent aux élèves deux spécialités distinctes :

- la spécialité instrumentale,
- la spécialité danse.

Un enfant admis en classe de 6^e HA doit choisir entre les deux spécialités et y rester jusqu'à la fin de son cursus en collège.

Le volume horaire d'enseignement musical comprend une part fixe, et une part qui dépend de l'avancement de chaque élève dans son cursus.

Afin d'éviter toute surcharge d'horaire, les élèves n'ont pas la possibilité de choisir d'option facultative au collège.

Les deux demi-journées consacrées aux enseignements spécifiques sont le lundi et le jeudi à partir de 13h30.

- **Spécialité musique :**

	6^{ème}	5^{ème}	4^{ème}	3^{ème}
Enseignement musical	6,5 h	6,5 h	6,5 h	7 h
Enseignement musical général (professeur éducation nationale)	2 h	2 h	1,5 h	2 h
Formation musicale technique (professeur CRD)	1,5 h	1,5 h	2 h	2 h
Chorale (professeur éducation nationale)	1 h	1 h	1 h	1 h
Formation instrumentale individuelle (professeur CRD)	1 h	1 h	1 h	1 h
Pratique collective (professeur CRD)	1 h	1 h	1 h	1 h

Allègement horaire	3,5 h	3,5 h	3,5 h	2,5 h
Accompagnement personnalisé	2 h			
Itinéraires de découverte		2 h	2 h	
Français	0,5 h			
Histoire géographie éducation civique		0,5 h		
Langue vivante 1			0,5 h	
Langue vivante 2				0,5 h
Mathématiques	0,5 h			
Sciences de la vie et de la terre				0,5 h
Physique-chimie		0,5 h		
Technologie	0,5 h	0,5 h	0,5 h	1 h
Arts plastiques				0,5 h
Education physique et sportive			0,5 h	

• Spécialité danse :

	6^{ème}	5^{ème}	4^{ème}	3^{ème}
Enseignement musicale	6,5 h	6,5 h	6,5 h	7 h
Enseignement musicale général (professeur éducation nationale)	2 h	2 h	1,5 h	2 h
Formation musicale danseurs (professeur CRD)	1 h	1 h	1 h	1 h
Culture chorégraphique (professeur CRD)	1 h	1 h	1 h	1 h
Cours et travail personnel de danse (professeur CRD)	5,5 h	5,5 h	5,5 h	5,5 h
<i>dont 3 heures assimilées au travail personnel de l'élève.</i>				

Allègement horaire	3,5 h	3,5 h	3,5 h	2,5 h
Accompagnement personnalisé	2 h			
Itinéraires de découverte		2 h	2 h	
Français	0,5 h			
Histoire géographie éducation civique		0,5 h		
Langue vivante 1			0,5 h	
Langue vivante 2				0,5 h
Mathématiques	0,5 h			
Sciences de la vie et de la terre		0,5 h		
Physique-chimie				0,5 h
Technologie	0,5 h	0,5 h	0,5 h	1 h
Arts plastiques				0,5 h
Education physique et sportive			0,5 h	

Afin de prolonger ces enseignements, les élèves danseurs sont fortement encouragés à suivre l'activité Chorale.

Un enseignement complémentaire en anatomie fonctionnelle chorégraphique du mouvement dansé est également dispensé sous la forme de masters-class ponctuelles.

Projet pédagogique

A. Objectifs

• *Objectifs généraux et communs à l'ensemble de l'équipe pédagogique*

L'ensemble de l'équipe pédagogique prend soin d'encadrer les élèves des classes CHAM en se fixant des objectifs communs conformes aux textes officiels :

1. Élargir les possibilités d'expression et de communication.

Qu'elles soient vocales, instrumentales ou chorégraphiques, les pratiques artistiques ont en commun l'acquisition d'un certain « savoir faire » par un apprentissage approfondi visant l'épanouissement de l'élève, l'émergence de sa personnalité et de sa créativité.

Dans le cadre d'une formation harmonieuse et équilibrée, l'apprentissage technique s'apparente à l'élaboration et à la maîtrise d'un langage expressif et sensible. Lorsqu'il s'enrichit de l'étude de différents répertoires, de différents styles, celui-ci contribue à développer la culture artistique de l'élève en élargissant son univers de création. Toutefois, c'est également par la création que l'élève montre qu'il peut maîtriser les différentes techniques abordées et qu'il sait les mettre au service de sa propre expression.

Communiquer son art, c'est allier le plaisir de la pratique à celle du partage.

La pratique artistique induit l'envie de progresser personnellement, de se dépasser, d'acquérir une certaine autonomie de travail en relation à un codage établi tout en donnant par différents moyens d'expression une vision poétique du réel. Cependant, l'engagement de l'élève prend une nouvelle dimension lorsqu'il s'intègre à une pratique de groupe (ensemble vocal, instrumental, chorégraphique) car dans ce cadre spécifique, il est essentiel de comprendre et suivre les intentions collectives afin de progresser ensemble.

Enfin, partager et communiquer les fruits de son travail avec le public tout en mobilisant ses ressources affectives pour à la fois « oser » et « maîtriser » ses émotions donne tout leur sens aux possibilités d'expression et de communication de l'élève.

2. Affiner les capacités auditives et analytiques

L'écoute et la compréhension des éléments perçus sont primordiales pour le développement de toutes les qualités musicales auxquelles les élèves aspirent. Ils acquièrent peu à peu des capacités d'écoute fine et sélective aiguës sur des œuvres enregistrées ou écoutées en concert. Ils doivent pouvoir expliquer les éléments structurants d'une pièce en s'appuyant sur un vocabulaire approprié et dans une parfaite maîtrise des quatre catégories de paramètres qui organisent le langage musical d'hier et d'aujourd'hui : espace, temps, couleur et forme.

Ils doivent pouvoir identifier ces éléments structurants et ce même vocabulaire dans l'analyse des supports écrits liés aux œuvres (partitions, codages) auxquels se rapportent un certain nombre de normes (nomenclature des instruments, abréviation et signes, sens de lecture).

3. Développer et enrichir la disponibilité corporelle et construire une maîtrise de vocabulaires gestuels spécifiques et appropriés à chaque niveau de formation (spécialité danse)

La formation au mouvement dansé implique la prise de conscience du corps dans sa globalité, elle s'articule autour de trois domaines de formation : l'éducation sensorielle et perceptive, la mise en disponibilité du corps, l'apprentissage et la maîtrise des techniques.

L'éducation sensorielle et perceptive développe la nuance du geste, les qualités de présence et d'interprétation. La mise en disponibilité corporelle permet l'expression de l'imaginaire et, plus généralement, la créativité de l'élève, l'apprentissage de techniques de danse s'appuyant sur la découverte d'esthétiques diversifiées développe le sens kinesthésique et élargit la connaissance du mouvement dansé (compréhension spatiale, temporelle et énergétique du mouvement).

Chaque niveau de formation requiert un vocabulaire gestuel précis et adapté. Le schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication propose un organigramme détaillé et explicite des contenus d'enseignement par niveaux.

4. Construire une culture artistique ouverte

L'élève ne peut réellement développer son sens de l'expression que s'il peut s'appuyer sur des références historiques et artistiques. Il doit construire progressivement une culture musicale ou chorégraphique organisée autour de repères historiques (histoire de la musique et de la danse occidentale du Moyen Age à nos jours) et géographiques (diversité des pratiques artistiques extra européennes) solides afin de mieux comprendre les esthétiques différentes des œuvres qu'il découvre.

Cette culture musicale et chorégraphique doit trouver ses prolongements dans la connaissance d'un contexte historique, culturel et artistique plus général.

L'enfant doit développer, par cette connaissance, l'envie de se documenter de sa propre initiative et surtout d'aller à la rencontre des cultures par le biais de spectacles vivants.

5. Développer le sens critique et esthétique

L'élève apprend à affirmer ses goûts par rapport aux esthétiques qu'il rencontre et il doit pouvoir les expliquer en employant un vocabulaire approprié. Il sait en discuter avec ses camarades de manière organisée en acceptant la diversité de points de vue. Ce sens critique doit également se développer sur d'autres formes d'art (peinture, sculpture, architecture...).

Par la création, il apprend à se positionner dans une esthétique particulière en sachant expliquer ses choix.

- *Le socle commun de connaissance et de compétences*

Les cinq grands domaines d'objectifs décrits ci-dessus ne manquent pas de s'inscrire dans les sept piliers du socle commun de connaissances et de compétences spécifiés par la loi d'orientation (B.O. n°29 du 20-7-2006). Les quelques exemples suivants de mise en pratique de chacun des piliers forment une liste non exhaustive des savoirs et des savoir-faire développés dans les classes à horaires aménagés de Charleville-Mézières.

1. *La maîtrise de la langue française* : par la pratique régulière du chant choral, l'élève manie couramment les mots et le sens de la phrase. Il apprend également à rédiger son commentaire d'une œuvre écouteé.
2. *La pratique d'une langue vivante étrangère* : elle trouve son prolongement à nouveau dans la pratique du chant choral, mais cette fois-ci en langue étrangère. L'élève maîtrise également un vocabulaire spécifique à la musique riche en termes italiens et allemands notamment.
3. *Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique* : ces points sont surtout développés dans l'utilisation des technologies en matière de prise de son, de diffusion, de créations et par la familiarisation des élèves avec les logiciels musicaux.

4. *La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication* : c'est par les travaux de recherche visant à enrichir la culture artistique et l'ouverture sur le monde des élèves que ces derniers apprennent à utiliser les outils d'information et de communication (CDI, médiathèque, cédéroms, internet).
5. *La culture humaniste* : elle se développe par la connaissance des grandes époques musicales et historiques, ainsi que des courants artistiques, esthétiques et idéologiques qui s'y sont côtoyés.
6. *Les compétences sociales et civiques* : les élèves apprennent à se positionner dans des ensembles vocaux, chorégraphiques ou instrumentaux et à y partager des intentions communes au moyen d'une écoute et d'une discipline particulièrement recherchées. Ils participent à la préparation et à la représentation de spectacles en public.
7. *L'autonomie et l'initiative* : la pratique musicale et chorégraphique nécessite en tous points d'apprendre à travailler en autonomie, que ce soit seul ou en groupe. D'une part, le travail personnel permet à l'élève de développer des méthodes de travail et d'autre part, dans les petits ensembles, les élèves doivent s'organiser afin de mettre en place leurs propres répétitions en dehors des enseignements qui leur sont proposés.

- *La place de l'histoire des arts*

Conformément à l'encart sur l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts paru au BO n°32 du 28 août 2008 et à la circulaire n°2011-189 du 3 novembre 2011, les enseignements dispensés dans les classes CHAM s'inscrivent dans la dynamique d'enseignement généralisée au collège en visant à :

- développer la curiosité et à favoriser la créativité de l'élève notamment en lien avec une pratique artistique, sensible et réfléchie;
- aiguiser ses capacités d'analyse de l'œuvre d'art;
- l'aider à construire une culture personnelle fondée sur la découverte et l'analyse d'œuvres significatives,
- lui faire prendre conscience des parcours de formation et des métiers liés aux différents domaines artistiques et culturels.

B. Mise en œuvre

B1 : Mise en œuvre des enseignements en classes horaires aménagés spécialité instrumentale

Au regard de ces objectifs communs, chacun prend en charge une part de la formation musicale des élèves selon les 6 dominantes définies par le programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musique (B.O. n° 27 du 27-7-2006). Chaque enseignant a la charge d'une partie de ce programme comme défini ci-dessous, mais tient compte des ses autres composantes afin que l'ensemble forme un tout cohérent.

1. Ecouter les sons et la musique

Les enseignants de formation musicale ont pour tâche de faire acquérir aux élèves une écoute technique des sons afin de les reconnaître dans leurs différents paramètres : hauteur, durée, timbre, intensité.

L'enseignant d'éducation musicale générale s'attache à faire acquérir aux élèves deux autres domaines de l'écoute : d'une part le « savoir écouter » par une sensibilité ouverte et curieuse et une capacité de discrimination auditive agile et entraînée, d'autre part une culture musicale solide incluant les grandes composantes musicales (espace, temps, couleur, forme), des repères chronologiques et spatiaux, et une connaissance des différentes esthétiques de l'histoire et de la géographie de la musique. Pour cela, l'enseignant s'appuie sur des extraits sonores variés et pertinents qui s'inscrivent dans des séquences pédagogiques traitant chacune d'une problématique et donnant un sens à l'ensemble. Il s'applique également à varier les modes d'écoute : extraits audios, vidéos, concert, interventions d'élèves.

Afin de prolonger ces pratiques d'écoute, les enseignants d'histoire/géographie et de français peuvent proposer des mises en parallèle avec les époques abordées. Les enseignants de langues (allemand, anglais) peuvent apporter leur concours à la compréhension des textes étudiés (dans le cadre par exemple d'un travail sur les liens texte/musique).

2. Le cas particulier des technologies

L'enseignant d'éducation musicale générale met en œuvre tous les moyens nécessaires afin de rendre les technologies associées à la musique accessibles aux élèves. Les domaines devant être abordés sont : l'histoire des technologies musicales modernes, l'aide à l'apprentissage d'une écoute discriminante, la maîtrise des outils de communication, l'utilisation du matériel de prise de son et de diffusion, le travail du son devant aboutir à la création sonore numérique, l'édition et la gravure musicale.

Pour mener à bien ces travaux, l'enseignant de musique gagne à travailler en interdisciplinarité.

3. Imaginer, improviser, créer

Ce domaine est l'apanage de l'ensemble des enseignements de l'équipe pédagogique. Chacun intègre cette composante dans son enseignement en visant les compétences suivantes : savoir utiliser les paramètres du son, les structurer dans un discours musical cohérent, savoir interpréter le travail imaginé.

Dès le début de l'apprentissage les professeurs d'instruments intègrent la création aux travaux des élèves afin de favoriser la connaissance de l'instrument, la maîtrise de ses techniques de jeu et la sensibilité qui lui est propre.

En formation musicale, l'improvisation permet de développer l'écoute intérieure (harmonique notamment) des élèves.

En fonction des esthétiques musicales auxquelles ils se rattachent, les petits ensembles intègrent la notion d'improvisation ou de création (jazz, musique baroque, basse continue).

L'enseignant en éducation musicale prolonge et permet la mise en situation concrète des notions abordées par la création ou l'improvisation.

4. Expression vocale et corporelle

L'activité chorale, mais aussi les enseignements d'instruments et de formation musicale veillent au travail sur la maîtrise du corps et de la voix en s'attachant aux points suivants : comprendre la physiologie de la voix et le fonctionnement de l'appareil phonatoire (souffle, production du son et résonateurs), maîtriser une émission précise (justesse, timbre, ambitus, homogénéité), approfondir le travail sur la sensibilité et l'expression, acquérir un répertoire diversifié dans ses styles, ses esthétiques et ses langues. Toutes ces compétences devant s'appliquer dans le chant solo comme dans la pratique de groupe en unisson, en polyphonie et en « un par voix ».

Cet enseignement est enrichi par la participation des enseignants d'éducation physique et sportive et de science et vie de la terre à la connaissance et à la maîtrise du corps.

5. Jouer d'un instrument

Ce domaine est confié aux professeurs du conservatoire. Ils aident les élèves à appliquer la maîtrise du chant intérieur, du sens rythmique, de la sonorité, de la justesse d'intonation et du geste corporel à leur instrument et n'oublient pas de mettre ce travail au service d'une connaissance et d'une maîtrise des repères culturels liés à l'instrument et au répertoire interprété.

Cette maîtrise de l'instrument se prolonge dans les pratiques instrumentales de groupe : soit en petits ensembles, soit en orchestre, les élèves apprennent à tenir leur propre partie au sein d'un pupitre, ou à un par voix dans un petit ensemble.

Ce travail trouve son aboutissement dans la production des élèves en concert ou en audition seuls, accompagnés ou au sein d'ensembles dirigés ou non.

6. Lire et écrire pour interpréter

C'est auprès des enseignants de formation musicale que les élèves apprennent en majeure partie à lire et écrire la musique, mais en n'oubliant pas qu'il s'agit d'un fondement pour tout le reste de leur apprentissage musical. La maîtrise de la lecture et de l'écriture trouve son application dans toutes les autres activités des élèves : instrument, chant, analyse.

Les élèves apprennent à utiliser le codage de la musique occidentale et son système de représentation dans le but de jouer et interpréter la musique. Pour cela, ils travaillent à développer leur écoute intérieure. Ils doivent ainsi pouvoir se repérer dans une partition, la comprendre et en anticiper les événements.

Par comparaison avec les autres langages qu'ils manient (langue maternelle, langues étrangères), ils peuvent réinventer leur propre codage afin d'interpréter et de faire interpréter leurs idées.

- Organisation du cursus des élèves

Afin d'atteindre tous les objectifs fixés ci-dessus de manière progressive tout en tenant compte des différences d'avancement dans le cursus musical qui peuvent apparaître entre les élèves dès la classe de 6^e, la répartition des activités musicales est fixée comme suit :

1. Activités par niveau de classe

Les activités dispensées par l'enseignant de l'éducation nationale (éducation musicale générale et chant chorale) sont suivies en classes entières à chaque niveau d'enseignement (6^e, 5^e, 4^e, 3^e).

2. Activités « à cursus indépendant »

En cours d'instrument comme en formation musicale, les élèves suivent l'avancement de leur cursus indépendamment de leur niveau scolaire au collège. Pour cette raison, les classes de formation musicale regroupent des élèves d'âges et de classes différentes.

3. Pratiques collectives

Afin de prolonger les enseignements ci-dessus mentionnés et de favoriser les pratiques d'ensemble, chaque élève participe à un ensemble.

Pour les élèves pratiquant un instrument d'orchestre, l'orchestre est obligatoire. L'élève est orienté par son professeur d'instrument et le directeur du CRD dans l'un des ensembles existants :

- orchestres à cordes junior
- orchestre à vent junior
- orchestre symphonique
- atelier jazz

Si le niveau instrumental de l'élève est insuffisant (élève débutant, ou en premier cycle), il est dirigé vers un atelier de « soutien » :

- renforcement en formation musicale : destiné aux élèves débutants, il vise à les faire entrer en *initiation 3* au bout d'un an.
- ateliers rythmiques : batucada et percussions corporelles visant à consolider la latéralisation et la coordination.

Les élèves ne pouvant pas s'intégrer à un orchestre (piano, clavecin, orgue, guitare ou autres), sont dirigés vers les enseignements de musique de chambre, d'ensembles jazz et ateliers musique du monde.

B2 : Mise en œuvre des enseignements en classes horaires aménagés spécialité danse

L'enseignement de la danse aborde trois champs complémentaires de compétences

- Le corps dans le mouvement dansé
- La danse en relation à la musique
- La culture chorégraphique

1. Le corps dans le mouvement dansé

Chaque aspect de la relation corps/mouvement fait partie d'un tout cohérent dont émane la danse. Les capacités et connaissances qui y sont liées développent le sens kinesthésique de l'élève et amènent une intelligence particulière du corps. Elles enrichissent les nuances d'expressivité. Les compétences énoncées ci-dessous seront développées dans l'enseignement spécialisé dispensé par les professeurs de danse du conservatoire à partir de textes de référence (schéma d'orientation).

Perception intérieure : architecture corporelle (squelette, muscles, tendons,...), sensations tactiles (conscience de l'architecture corporelle), tonicité (tonus musculaire, poids du corps, gravité), respiration (contrôle ventilatoire, détente nerveuse, expression et interprétation).

Perception de poids : Poids des différentes parties du corps, verticalité, équilibre et déséquilibre, suspension et chute, appuis, repoussé, élévation, poids des partenaires, des objets, contrepoids...

Mobilisation globale ou partielle du corps : Le mouvement global dépend de la combinaison d'actions de base, des appuis au sol et des connexions entre les différentes parties du corps. Chaque partie du corps possède ses propres possibilités que des techniques corporelles codifiées permettent d'affiner (coordination, dissociation, synchronisation...).

Energie : Le mouvement dansé est coloré par l'énergie que le danseur choisit de mettre dans sa danse. Pour contraster son geste, il module en permanence son tonus, son poids, ses suspensions mais aussi le temps, la vitesse, le rythme, l'amplitude.

Espace : Le mouvement s'inscrit dans un espace défini et suggère un espace dynamique. Les notions de volume, direction, orientation et d'amplitude permettent de préciser et d'enrichir la danse.

Présence : La présence consiste à rendre perceptible à l'extérieur le monde intérieur du danseur. Elle se construit en développant la disponibilité corporelle et mentale du danseur, l'énergie et la clarté des intentions de chaque geste et du regard.

2. La danse en relation à la musique

Une formation musicale adaptée aux danseurs repose sur une pratique active de la musique en lien avec le corps, le geste et le mouvement. Elle recouvre quatre composantes qui, toutes doivent être envisagées en lien constant avec la danse. Présentées ci-dessous séparément, elles peuvent être réunies par des modalités pédagogiques particulières et sont en partie dispensées par le professeur d'éducation musicale du collège.

Rappel des connaissances à acquérir :

- Principaux courants musicaux (styles, époques, origines...)
- Œuvres de références d'esthétiques et d'origines spatio-temporelles variées
- Codes élémentaires de la notation musicale (portées, systèmes, figure de durées, dynamique, entrées successives, phrases et durées, énergies, ruptures, modulations...)

Culture musicale générale : L'écoute fréquente d'œuvres musicales (de préférence celles entrées au répertoire chorégraphique), la connaissance, à travers elles, de traits caractéristiques d'une époque ou d'un style fondent une culture générale adaptée aux danseurs. Les questions de style, de caractère, de forme, peuvent y être étudiées pour devenir supports pour un travail d'improvisation ou de composition danse, notamment en atelier.

Pratique d'écoute : Partant toujours de l'écoute d'un bref extrait d'œuvre, l'élève doit être susceptible d'identifier et de comprendre les composantes du discours musical : l'organisation du temps (pulsion, tempo, rythmes...), l'écriture des couleurs (timbres acoustiques, électroniques, voix, instruments...) la forme (variations, reprises...) Les rythmes caractéristiques de danses traditionnelles ou de patrimoine feront l'objet d'une attention particulière.

La voix et le geste : La voix reste l'instrument le plus immédiat utilisable pour expérimenter, découvrir et interpréter la musique. Aujourd'hui, nombreux sont les danseurs qui utilisent leur voix au cœur de leur création (voix parlée, chantée, chuchotements, cris...)

En chantant en groupe, l'élève apprend à écouter les autres pour sans cesse affiner sa propre production vocale. Au collège, le travail vocal peut se prolonger au sein de la chorale. Cette démarche peut également s'enrichir de ressources musicales disponibles en classe (percussions instrumentales, vocales, corporelles...) et choisies en fonction du style ou de l'esthétique musicale recherchée.

L'enseignement de la danse en classes à horaires aménagés mobilise l'éducation obligatoire dispensée au collège. Le volet « la danse en relation à la musique » présenté ci-dessus peut également tirer parti d'une utilisation appropriée des référentiels de compétences qui figurent dans le programme d'éducation musicale au collège.

3. La culture chorégraphique :

La culture chorégraphique de l'élève se construit par la connaissance d'un réseau progressivement densifié d'œuvres de référence. En effet, la conscience de l'histoire de la danse doit se structurer progressivement et tendre vers des objectifs tels la capacité à situer les grands courants chorégraphiques qui organisent l'histoire, leurs enjeux artistiques, leurs références sociologiques, politiques et géographiques.

Ces perspectives culturelles et historiques permettent de souligner la nature interdisciplinaire de la danse, ses liens avec l'histoire des autres arts, mais aussi ses rapports avec l'histoire générale.

Tenant compte du projet pédagogique général de la classe, elles tirent parti des ressources de la programmation locale, s'enrichissent d'éventuelles résidences d'artistes et profitent de tout événement culturel de proximité susceptible d'approfondir l'enseignement de la danse.

Enfin, relier la culture chorégraphique à la danse en réalisant un projet pédagogique autour d'une œuvre, une thématique, permet à l'élève de construire une culture à base d'expériences vécues par le corps, le geste et le mouvement dansé.

Ainsi tous les enseignements doivent concourir à faire des élèves des classes CHAM des musiciens et des danseurs complets et curieux. L'équipe pédagogique veille à favoriser l'ouverture et le rayonnement des élèves et des classes CHAM au-delà de l'établissement scolaire et du conservatoire.

C. Ouverture et rayonnement des classes CHAM

La pratique d'un art n'a de sens que si elle sort de son cadre purement éducatif. L'ouverture des élèves des classes CHAM de Charleville-Mézières doit aller dans deux directions. En tant que « receveur », l'élève doit faire preuve d'une ouverture et d'une curiosité personnelle pour toutes les formes de représentations culturelles. En tant que « donneur », il participe au rayonnement de son groupe et de son institution d'une part en direction des autres acteurs de ses établissements (collège et CRD), d'autre part en direction d'un public extérieur aux structures dont il fait partie.

- Le passeport culturel

Pour développer au mieux son sens critique et esthétique, l'élève doit découvrir pendant ses quatre années de scolarité à quel point la musique et la danse s'insèrent dans un cadre culturel très large. Afin d'attiser sa curiosité, l'équipe pédagogique le guide dans l'univers du spectacle vivant et des manifestations culturelles grâce au « passeport culturel ».

Le passeport culturel est confié à l'enfant en début de classe de sixième pour ses quatre années de collège. Il est le témoin des activités culturelles que côtoie l'élève musicien pendant quatre ans. Il comprend :

- Un récapitulatif des enseignements artistiques reçus au cours de sa scolarité.
- Le calendrier des participations de l'élève à différentes prestations musicales ou chorégraphiques en tant qu'acteur et spectateur : chaque année, il doit obligatoirement participer à 3 manifestations (auditions, concerts ou spectacles) en tant qu'acteur et en fréquenter au moins deux autres en tant qu'auditeur.
- Le calendrier des prestations culturelles que l'élève côtoie en tant que spectateur, signe de son ouverture culturelle. Il devra, au cours des quatre années de sa scolarité, assister au moins à :

une représentation théâtrale, une représentation chorégraphique, une séance de cinéma « art et essai », un opéra ou un spectacle lyrique, un concert de jazz, un concert de musique contemporaine, une représentation d'art extra-européen, une conférence, visiter un musée, visiter une exposition artistique, visiter une exposition ou un musée non artistique (histoire, sciences...)

Toutes ces activités sont progressivement validées dans le passeport culturel par les enseignants. L'élève y participe par sa propre initiative, mais aussi à l'initiative de l'équipe pédagogique qui veille à proposer aux élèves des classes CHAM des sorties scolaires à orientation culturelle.

Par ce passeport, les professeurs contrôlent que la formation de l'élève est complète et variée. Deux fois par an, l'élève doit rendre au professeur d'éducation musicale du collège le compte-rendu d'une des prestations culturelles qu'il a suivies.

- Le rayonnement des classes CHAM

Puisque le sens même de l'apprentissage d'un art est de pouvoir le représenter, les élèves produisent les fruits de leurs travaux tout au long de l'année dans des cadres différents.

Au sein de leur établissement d'enseignement spécialisé, les élèves participent régulièrement aux auditions organisées par le CRD : auditions de classes d'instruments, concerts thématiques, concerts liés à des rencontres type *Master-class*, stages ou conférences. Cela leur permet de partager leur expérience avec des élèves musiciens ne faisant pas partie des classes CHAM.

Au sein de leur établissement d'enseignement général, les élèves présentent ponctuellement leurs travaux à leurs camarades non-musiciens afin de leur faire connaître leurs activités musicales au sein du collège et de leur faire partager le plaisir d'une musique vivante. La fête de la musique, par exemple, est l'occasion de se produire dans des cadres inhabituels et d'offrir un accès privilégié vers la musique aux collégiens. Elle peut également être l'occasion de pratiques communes entre tous les acteurs de l'établissement : élèves CHAM, élèves non CHAM et élèves présentant un handicap. Les élèves des classes CHAM peuvent également être sollicités pour apporter leur savoir-faire dans les travaux musicaux de leurs camarades : ils peuvent par exemple produire des accompagnements instrumentaux pour la chorale (non CHAM) du collège. Ils sont également libres de venir participer en tant que chanteurs à cette même chorale. Pour finir, les élèves non CHAM du collège sont fortement encouragés à aller assister de leur propre initiative aux concerts et auditions auxquels participent leurs camarades musiciens.

Au nom de leur appartenance spécifique aux classes CHAM, tous ces élèves participant au concert de fin d'année des classes à horaires aménagés au théâtre de Charleville-Mézières. Organisé à l'initiative de l'ensemble de l'équipe pédagogique et soutenu par l'association des parents d'élèves (APE), la municipalité, le conservatoire et le collège, il est le reflet des activités pratiquées par les élèves tout au long de l'année : chorale, ateliers, ensembles orchestraux, instruments seuls. Il peut être tourné autour d'une thématique commune ou non, en fonction des choix annuels de l'équipe pédagogique.

En fonction du calendrier local et des événements qui marquent la vie musicale de la ville, du département ou de la région, les élèves des classes CHAM participent à différents projets avec des partenaires extérieurs : orchestres, festivals, concours. Ils font ainsi rayonner leurs établissements et les classes CHAM bien au-delà de leur cadre habituel.

D. Evaluation

Chacun des professeurs faisant partie de l'équipe pédagogique évalue régulièrement les élèves qu'il a en charge. La synthèse des activités musicales de chaque élève se fait dans un premier temps sur un bulletin trimestriel édité par le CRD et annoté par les professeurs. Ce bulletin est ensuite présenté par un professeur représentant le conservatoire présent au moment du conseil de classe du collège et mis en regard avec le bulletin scolaire traditionnel de l'élève. Les évaluations en instrument ou danse, formation musicale et pratique collective

sont intégrées au bulletin du collège (tout comme l'éducation musicale et la chorale). Le conseil de classe évalue l'ensemble du travail et des progrès de chaque élève.

A l'issue du troisième trimestre, et au vu des résultats musicaux et scolaires de l'élève, mais aussi des appréciations quant à la persistance de sa motivation, le conseil de classe émet un avis sur son maintien ou non en classe CHAM. S'il n'est pas maintenu en classe CHAM, l'élève est dirigé dans une classe traditionnelle tant au collège qu'au CRD (sauf s'il a été exclu d'une classe de formation musicale ou d'instrument).

E. Cas particuliers

- *Les élèves souhaitant pratiquer deux instruments*

Il est courant que la curiosité des élèves inscrits en classe CHAM les pousse à vouloir apprendre un second instrument au cours de leur passage au collège. Si elle encourage fortement cette envie d'apprendre et de connaître, l'équipe pédagogique ne cautionne pas l'éparpillement. La pratique d'un premier instrument demandant déjà un travail et un investissement personnel important de la part de l'élève, la pratique d'un second instrument doit se justifier si elle ne veut pas faire de l'ombre au premier instrument.

C'est pourquoi l'élève souhaitant débuter un second instrument au cours de son cursus en CHAM doit, avant la fin du troisième trimestre, en demander l'autorisation écrite au directeur du CRD qui juge de la pertinence de ce choix (perspective de réorientation, piano complémentaire, orientation dans un style particulier...). La demande est ensuite instruite en conseil de classe qui formule un avis en fonction des résultats et de la motivation de l'élève. Le directeur du CRD et le principal du collège prennent d'un commun accord la décision d'autoriser ou non la demande. Si la demande est acceptée, l'élève pourra commencer son deuxième instrument au début de l'année scolaire suivante, sous réserve de places disponibles dans l'instrument demandé. Cette pratique d'un second instrument est suivie de très près par l'équipe pédagogique. Le directeur du CRD et le principal du collège se réservent le droit de mettre fin à cette pratique si elle paraît porter préjudice aux résultats scolaires ou aux résultats musicaux de l'élève.

Les élèves arrivant en classe de 6^e et pratiquant déjà deux instruments doivent choisir un instrument principal, l'autre devenant second instrument se soumet à la règle énoncée ci-dessus.

Afin de coordonner au mieux l'ensemble de ces enseignements, l'équipe pédagogique se réunit régulièrement dans le but d'harmoniser les emplois du temps, de fédérer les idées, de préparer des projets « croisés » ainsi que le concert de fin d'année et de dynamiser le fonctionnement des classes CHAM.

Les secrétariats des deux établissements partenaires se chargent de faire circuler les informations concernant les activités inhabituelles des élèves (examens, conférences, sorties scolaires) entre le CRD et le collège.